

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-066

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Pierre POINSOT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Nicolas de GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 32

OBJET DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LE FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE D'ECULLY

Le festival du livre jeunesse d'Écully est un évènement incontournable chaque automne sur la commune.

Porté à l'origine par la Société Decitre, il est devenu en novembre 2016 un évènement municipal financé principalement par la commune. Cette évolution a permis le développement du festival et sa

Accuse de réception en préfecture
069-216900811-20230707-2023-066-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2023

circulation dans l'ensemble des établissements scolaires écullois (de la maternelle au lycée professionnel).

Depuis 2019, il associe également les communes du réseau ReBoND qui, par l'accueil d'un auteur le mercredi, donne un écho à cette manifestation éculloise.

Ce festival est porté à la fois par la Médiathèque qui en assure la programmation, la gestion des plannings des auteurs et le relationnel auteurs, l'équipe du centre culturel qui assure l'accueil du salon du livre le samedi et le service Scolaire qui facilite le lien avec les établissements scolaires de la ville et assure la rémunération des auteurs pour les ateliers qu'ils proposent dans les établissements scolaires primaires.

Dans un contexte économique contraint, afin de maintenir ce projet fondateur dans la politique de lecture publique de la ville, et de lui conserver sa qualité, il est nécessaire de trouver des sources de financement.

Aussi, le festival du livre jeunesse étant éligible à un soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention concernant les postes/services suivants :

- Le maintien du nombre d'auteurs invités.
- La rémunération des auteurs pendant leur temps d'ateliers en établissements scolaires.
- L'hébergement, le transport et la restauration des auteurs pendant la durée du festival.
- La communication autour de l'événement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
La commission Culture réunie le 19 juin 2023, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'organisation du Festival du Livre Jeunesse ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention des financements et à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la subvention sera versée au chapitre 77 article 774 ;

Ainsi délibéré,
A Écully, le 4 juillet 2023

Le secrétaire,



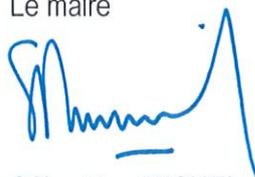
Pierre POINSOT

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **07 JUIL. 2023**
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20230707-2023-066-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2023